

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-06-19x-00668 Référence de la demande : n°2021-00668-050-001

Dénomination du projet : Réplique de Grand Pingouin par naturalisation de Guillemots de Troil et Pingouins

Lieu des opérations : -Département : Côtes d'Armor -Commune(s) : 22560 - Pleumeur-Bodou.

Bénéficiaire : RENKIN Pierre-Yves

MOTIVATION ou CONDITIONS

La société gérante de la Grotte Cosquer souhaite reproduire 3 spécimens d'un oiseau disparu au milieu du XIXème siècle, le Grand Pingouin, qui figure sur les dessins muraux de la dite grotte, à partir de peaux de guillemots et pingouins torda morts issus du centre de soins de l'Ile Grande dans les côtes d'Armor.

Pour cela elle fait appel à un taxidermiste chevronné, Pierre Yves Renkin, ancien naturaliste du Muséum de Bruxelles.

Les documents présentés sont en règle et le CNPN ne voit pas d'objection à ce que le projet de nature pédagogique exceptionnel soit autorisé, d'où son avis favorable sous réserve que le résultat soit envoyé aux services instructeurs DDT et DREAL.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : **Michel METAIS**

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 10 janvier 2022

Signature :

